

Diaporama de la CME du 14 septembre 2021

La CME a rendu hommage au P^r **Axel KAHN** décédé le 6 juillet à l'âge de 75 ans et au P^r **Michel ZÉRAH**, ex-chef du service de neurochirurgie pédiatrique de Necker, membre de la CME pendant deux mandats où il a présidé le groupe *Informatique*. Il nous a quitté le 11 septembre dans sa 65^e année.

Informations du président de la CME

- Le [calendrier 2022](#) des réunions de la CME et du bureau est sur le [site de la CME](#).
- La CME a accueilli le P^r **Agnès HARTEMANN** (endocrinologie, Pitié-Salpêtrière) dans le collège des médecins hospitalo-universitaires, en remplacement du P^r Véronique LEBLOND, partie à la retraite.
- Le directeur général a nommé M^{me} **Stéphanie DECOOPMAN** directrice générale adjointe en remplacement de M. François CRÉMIEUX. Elle sera prochainement remplacée à la tête de la direction de la recherche clinique et de l'innovation (DRCI), de même que M. Sylvain DUCROZ, directeur des ressources humaines, qui rejoint l'institut Gustave-Roussy.
- La sous-commission *Vie hospitalière et attractivité (CVHA)* met en place un **groupe de travail sur l'égalité femmes – hommes**, qui sera co-animé par les D^{ts} Diane BOUVRY, vice-présidente de la CME, et Marie ANTIGNAC, vice-présidente de la CMEL du GHU AP-HP-Sorbonne-Université. Il est chargé de faire des propositions concrètes pour progresser de façon décisive sur ce chemin. Les membres de la CME volontaires pour se joindre à ce groupe sont invités à se faire connaître auprès d'elles.
- Les membres du directoire se sont associés à la [tribune](#) parue dans *Le Monde* daté du 13 septembre ([signataires](#)) en réponse aux attaques et menaces dont sont victimes les hospitaliers, demandant « aux pouvoirs publics et à la Justice de prendre les mesures les plus fermes contre les personnes responsables de ces attaques et de protéger les professionnels qui en sont victimes. »
- Le P^r **Renaud PIARROUX** a fait le [point sur la situation épidémique](#). Il estime que, pour la première fois, la diminution de la transmission de la COVID constatée ces dernières semaines n'est pas la conséquence de mesures de freinage mais d'une augmentation de l'immunité de la population française, en grande partie due à la vaccination. L'enjeu porte désormais sur la durabilité de cette immunité collective et de notre capacité à entretenir cette immunité.

2. Point sur les lits ouverts et fermés, les postes vacants, l'absentéisme et le recours aux heures supplémentaires et à l'intérim (MM. Pierre-Emmanuel LECERF et Sylvain DUCROZ) ([diaporama](#))

La situation à fin août inquiète la communauté médicale. Elle concerne d'abord les difficultés de recrutement sur les postes infirmiers (notamment de nuit) sur toute l'Île-de-France, provoquant des difficultés pour rouvrir les lits fermés cet été. Mais les difficultés de recrutement touchent aussi d'autres professions soignantes : infirmières de bloc, cadres de soin, assistantes sociales, notamment. Le [projet social 2021-2025](#) de l'AP-HP et le nouveau [protocole](#) sur l'organisation du temps de travail (OTT) apportent certains éléments de réponse (développement de la promotion professionnelle, stabilité des plannings, création de postes...), mais il apparaît indispensable d'aller plus loin pour s'attaquer à tous les déterminants qualitatifs sur lesquels l'AP-HP peut agir (management, proximité, encadrement, formation...) Le directeur général préconise aussi de réfléchir à des organisations innovantes pour la prise en charge des patients, notamment la nuit (hôtels hospitaliers, travail sur les sorties...) Les problèmes qui ne relèvent pas de la compétence de l'AP-HP restent cependant déterminants : salaires, prix du logement et durée des transports en Île-de-France.

3. Avis sur la prime d'engagement collectif (MM. Pierre-Emmanuel LECERF et Sylvain DUCROZ) ([diaporama](#))

La CME a approuvé à l'unanimité les orientations cadrant la mise en œuvre de la prime d'engagement collectif pour 2021 à l'AP-HP. Pour cette 1^{ère} année, un montant unique de prime de 200 € bruts est retenu pour l'ensemble des agents de l'AP-HP des services qui présenteront un projet collectif. Le projet doit porter soit sur le développement durable, soit sur la maîtrise des risques infectieux, et sera validé par un comité de GHU *ad hoc*. Les règles évolueront en 2022 avec, notamment, deux montants différents de prime selon que les objectifs des projets collectifs seront partiellement ou totalement atteints.

4. Stratégie cancer de l'AP-HP (P^{fs} Christophe TOURNIGAND et Marie WISLEZ, D^r Gilles GALULA) ([diaporama](#))

En cohérence avec la feuille de route de la [stratégie nationale 2021-2030](#) de lutte contre le cancer et avec le [projet médical 2021-2025](#) de l'AP-HP, les P^{fs} TOURNIGAND (oncologie, Henri-Mondor) et WISLEZ (pneumologie, Cochin) et le D^r GALULA (direction du pilotage de la transformation [DST]) ont présenté les 9 axes prioritaires de l'AP-HP : prévention et dépistages innovants, centres de diagnostic rapide, poursuite de la démarche de labellisation, soins de support, oncopédiatrie, structuration des activités innovantes (chimiothérapies orales, *Car-T cells*, oncologie interventionnelle...), territorialité, communication et recherche clinique. Pour ces 9 axes, la place des patients et représentants des usagers sera essentielle.

5. « Maisons des femmes » (P^{fs} Olivier SIBONY et Marc DOMMERGUES, D^r Sarah DAUCHY, M^{me} Anne RUBINSTEIN) ([diaporama](#))

Les maisons des femmes ont pour but de mettre en réseau les ressources médicales, psychologiques, sociales et juridiques essentielles à une prise en charge coordonnée des femmes victimes de violences, grâce à un partenariat avec les services de police et de la Justice, les associations, les collectivités territoriales. Aux trois maisons actuelles positionnées à Bichat, la Pitié-Salpêtrière et l'Hôtel-Dieu, s'ajoutera prochainement une 4^e maison sur le groupe hospitalo-universitaire (GHU) AP-HP. Paris Saclay.

6. Dispositif de signalement et de traitement des violences au travail (M^{me} Charline NICOLAS, M. Sylvain DUCROZ) ([diaporama](#))

Le dispositif s'applique aux situations de violence entre professionnels de l'AP-HP, y compris les étudiants, stagiaires, prestataires et bénévoles. La « violence au travail » recouvre les actes de violence physique ou verbale, discrimination, harcèlement moral, harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Toute victime ou témoin de violence au travail peut effectuer un signalement. En cas de violence avérée, outre les mesures d'urgence déclenchées, divers dispositifs d'accompagnement sont proposés aux professionnels. Une cellule pluri-professionnelle « enquêtes violence au travail » (EVT) constituée au niveau du Siège coordonne le dispositif et peut diligenter une enquête ([dépliant d'information](#), [procédure](#)).

La prochaine réunion de la CME aura lieu le **12 octobre**, précédée du **bureau le 28 septembre**.

P^r Rémi SALOMON, le 19 septembre 2021